



22 rue de Gâtines – BP 90
41110 SEIGY

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ENLEVEMENT ET D'ELIMINATION
DES ORDURES MENAGERES DU VAL DE CHER**

 **Compte rendu du Comité syndical**
du 8 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 8 avril à 19 heures 30, le Comité Syndical du S.M.I.E.E.O.M. du Val de Cher s'est réuni à la salle de réunion des bureaux du SMIEEOM, 22 rue de Gâtines à SEIGY, sous la présidence de Monsieur Michel TROTIGNON.

Date de convocation : 18 mars 2015

➤ **Présents**

Communauté de Communes Val de Cher Controis

Messieurs **ROUAULT Gilles** (Châtillon s/Cher),
GOSSEAUME Thierry (Choussy),
DEVEL Michel (Contres)
STEIN Christian (Coudes),
MARTELLIERE Eric (Fougère s/ Bièvre)
CHARBONNIER François (Méhers)
SINSON Daniel (Meusnes)
COMPOST Jean-Bernard (Oisly),
GOUTX Alain (Pouillé)
PERCEVAL Vincent (Sassay),
LABERGERE Gérard (St Aignan s/ Cher),
TROTIGNON Michel (St Romain s/ cher),
et Mesdames **VENISSE Marie-Rose** (Châteauvieux)
AUGER Marie-José (Couffy),
CONGRAS Yannick (Feings),
FOINARD Corine (Fresnes),
BRECHET Catherine (Noyers sur Cher)
JOULAN Bénédicte (Rougeou),
PELE Hélène (Seigy)
LATOURE Martine (Selles s/ cher),
REPINSAY Valérie (Soings en Sologne),
JOUSSELIN Pascale (THENAY)

Communauté de Communes du Cher à La Loire

Messieurs **BRISARD Marc** (Bourré)
MARLE Michel (Chissay en Touraine)
VRILLON Jean-Michel (Faverolles s/Cher)
CHANTELOUP Jean-Pierre (Monthou sur Cher)
LANGLAIS Pierre (Montrichard),
DUVOUX Alain (St Julien s/ cher),
BOYFINI TENGAYE Never (Vallières les Grandes) et
Madame **SOMMIER Mylène** (Pontlevoy)

Communes indépendantes

Monsieur **LATREILLE Jean-Claude** (Billy)

Monsieur **HASLE Arnaud** (Mur de Sologne)

↳ Absents excusés

JOUAN Daniel (Angé), **CHRISTAU Dominique** (Gy en Sologne), **BAUD** Michel (Lassay s/ Croisne), **COUTON Jean-Mary** (Mareuil s/Cher), **MICHAUD** Christian (Thésée), **BARBIER Vincent** (St Georges s/ Cher) donne pouvoir à M.DUVOUX, **CHARLES** Françoise (Chémery) donne pouvoir à M. LANGLAIS

↳ Assistaient à la réunion

LANTIGNY François (suppléant St Julien de Chedon)

FOURRET ROMAIN - DGS

DAVAU Corine - Adjointe administrative

MAS-GRILLOT Elisa

Secrétaire de Séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical.

Madame **VENISSE** Marie-Rose ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

En ouvrant la séance, Monsieur le Président remercie toutes les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à sa convocation.

Procès-verbal :

Le procès-verbal de la dernière séance a été distribué et affiché.

Madame la déléguée de Thenay fait savoir qu'il n'a pas été noté sa demande de présentation de projet de méthanisation lors d'un prochain comité syndical, dans ce compte rendu.

Aucune autre observation n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 (délibération n°7-2015)

Le compte de gestion établi et présenté par Monsieur le Trésorier présente des montants identiques au compte administratif.

Il est voté, à l'unanimité, par 34 voix pour dont 2 pouvoirs, 0 abstentions et 0 contre.

2) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (délibération n°8-2015)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-1 et suivants,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur Michel TROTIGNON, Président.

Considérant que, pour ce faire, le Président doit quitter la séance.

Monsieur LANGLAIS Pierre est élu Président de la séance.

Monsieur TROTIGNON Michel, Président, quitte la salle.

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le Compte administratif.

Après avoir présenté les documents budgétaires de l'exercice 2014, Monsieur LANGLAIS Pierre, donne acte de la présentation du Compte administratif 2014 qui se résume ainsi et ce, en présence de M. le Trésorier :

Fonctionnement

↵	Dépenses :	5 399 405,70 €
↵	Recettes :	<u>5 197 916,08 €</u>
↵	Déficit 2014 :	- 201 489,62 €
↵	Excédent 2013 :	+ 1 072 615,98 €
↵	<u>Excédent global clôture 2014 :</u>	<u>871 126,36 €</u>

Investissement

↵	Dépenses :	395 553,84 €
↵	Recettes :	<u>511 012,37 €</u>
↵	Excédent 2014 :	+ 115 458,53€
↵	Excédent 2013 :	+ 212 057,20 €
↵	<u>Excédent global clôture 2014 :</u>	<u>327 515,73 €</u>

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Compte administratif de l'exercice 2014 tel que présenté et conforme au compte de gestion du receveur.

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2014 (délibération n°9-2015)

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 32
Nombre de suffrages exprimés : 34 dont 2 pouvoirs
Vote :
Pour : 34 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0
Date de convocation : le 18 Mars 2015

Le Comité Syndical,
Réuni sous la présidence de Monsieur TROTIGNON Michel

Après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	871 126,36 €
- un excédent cumulé d'investissement	327 515,73 €
- un solde de restes à réaliser de	25 000,00 €

Ils sont affectés comme suit :

Fonctionnement

- Ligne R002 – Résultat de fonctionnement reporté : 871 126,36 €

Investissement

- Ligne R001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 327 515,73 €

Voté à l'unanimité

4) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 (délibération n°10-2015)

Monsieur le Président rappelle que le projet de budget a été élaboré conformément aux orientations.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré sur proposition du Président,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2311-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires du 23 février 2015,

- adopte le budget primitif 2015 du S. M. I. E. E. O. M. du Val de Cher comme suit :

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	921 417,73	921 417,73
<i>FONCTIONNEMENT</i>	5 718 872,00	5 718 872,00
<i>TOTAL</i>	6 640 289,73	6 640 289,73

Le Budget primitif 2015 a été voté à l'unanimité.

Monsieur le Président et Monsieur le Trésorier du Syndicat sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

5) VOTE DES TAUX ET PRODUITS ATTENDUS 2015 (délibération n°11-2015)

Monsieur le Président rappelle que le comité syndical, par délibération n°27-07 du 11 octobre 2007 a décidé de prolonger la période de lissage jusqu'à 2014 et d'aboutir à un taux unique sur chaque zone.

La revalorisation des bases a été fixée par la loi de finances à 0.9 % pour l'année 2015.

En 2015, la valeur des bases prévisionnelles est :

Bases notifiées 2014 : 34 822 553

Bases prévisionnelles 2015 : 35 374 108

Le produit attendu pour équilibrer le budget 2015 : 3 980 008

Le produit attendu, voté le 08/04/2015, pour équilibrer le budget 2014 : 3 980 008

Soit une unification des taux de la TEOM depuis 2013, et qui est resté identique en 2014 et 2015

Vu les valeurs des bases des communes et des EPCI adhérant au SMIEEOM Val de Cher
Considérant qu'il relève de la compétence du syndicat de fixer les taux pour les communes et de fixer les produits attendus pour les EPCI.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE d'adopter les valeurs suivantes :

COMMUNAUTES DE COMMUNES	PRODUITS ATTENDUS
<i>Val de Cher Controis</i>	2 694 452 €
<i>Cher à la Loire</i>	1 122 842 €

COMMUNES	Taux	PRODUITS ATTENDUS
<i>Billy</i>	11,00 %	67 218,00 €
<i>Mur de Sologne</i>	11,00 %	95 496,00 €

Les taux et les produits attendus ont été votés à l'unanimité.

7) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le délégué de Fougères se demande s'il ne serait pas possible de mettre les comités syndicaux plus tôt.

Monsieur le Président fait savoir que des délégués ont des impératifs professionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00

